



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 11 du mois de juillet à 21 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 05 juillet 2017, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSARUTTO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Présents : M. Patrick MASSARUTTO, Maire,

M. Marc DELSOU, Mme Alexandra COSTES, M. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Sonia SCHWECHLER, M. Jean-Michel DALLARD, (adjoints au Maire),

Mme Ghislaine BIBES-PORCHER, Mme Olga TRAVIESAS, Mme Agnès HIPPOLYTE, M. Pierre DELMAS, (conseillers municipaux),

Absents excusés :

M. Daniel DEJEAN donne pouvoir à M. Pierre DELMAS

M. Francis MOUREY donne pouvoir à Mme Agnès HIPPOLYTE

Mme Monique BEGAULT donne pouvoir à M. Pierre CONDOJANOPOULOS

Mme Sophie SARREBRESSOLES

M. Alain BROUARD

Absents :

M. Guy DEDIEU

Mme Elodie FOUCAUD

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), Mme Alexandra COSTES est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 06 juin 2017. Après rectification apportée par Mme BIBES-PORCHER celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Au préalable M le Maire propose l'adjonction d'un 19^{ème} point à l'ordre du jour pour demander, sur proposition de la perception, l'avis du CM pour la dissolution d'une régie d'avance.

Accepté à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour :

- 01- GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE POUR UN MARCHE PUBLIC DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DES E.R.P.
- 02- GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE PAYS DU SUD TOULOUSAIN POUR UN MARCHE PUBLIC DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX
- 03- ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOM Saurune Ariège Garonne
- 04- TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE LONGAGES AU SIVOM Saurune Ariège Garonne

- 05-ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU « S.I.A.H.L » Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Louge
- 06-ADHESION AU SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS « ADS » DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN & CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME
- 07-RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE LOCATION DE BUREAUX POUR LE SIVOM SAGe
- 08-RENOVATION DU COFFRET DE COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC « P 2 BOURDIN »
- 09-RENOVATION DU COFFRET DE COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC « P 27 TEMPLE »
- 10-RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC « CENTRE-VILLE »
- 11-AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ASSISTANT AU MAITRE D'OUVRAGE
- 12-MODIFICATION DU TARIF DES REPAS FOURNIS A LA CRECHE LES CHOUPETTES
- 13-DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET PRINCIPAL
- 14-DECISION MODIFICATIVE N°02 SUR LE BUDGET PRINCIPAL TAXE DE RACCORDEMENT A L'EGOUT « TRE » CLUB HOUSE TENNIS
- 15-DECISION MODIFICATIVE N°03 SUR LE BUDGET PRINCIPAL INSCRIPTION D'UN NOUVEL EMPRUNT
- 16-OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
- 17-TAUX D'INDEMNITES DU MAIRE DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES
- 18-COMPTES EPARGNE TEMPS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Questions diverses

01-GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE POUR UN MARCHE PUBLIC DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DES E.R.P.

Rapporteur : M le Maire

Afin de faciliter la passation d'un marché public relatif à la surveillance de la Qualité de l'Air intérieur des établissements recevant du public (Loi Grenelle 2 obligeant la surveillance de l'air au 01.01.2018 pour les personnes sensibles tels les enfants et personnes âgées), de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la commune de Longages, la Communauté de Communes du Volvestre et les communes membres souhaitent passer un groupement de commande dans le respect de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

POUR à l'unanimité.

02-GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE PAYS DU SUD TOULOUSAIN POUR UN MARCHE PUBLIC DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : M le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Longages a été informée du souhait de réaliser des audits énergétiques sur leurs bâtiments publics dans le cadre d'une opération groupée qui sera menée par le Pays du Sud Toulousain.

Le Pays du Sud Toulousain se propose de mutualiser les demandes dans le cadre d'un marché unique et de devenir le commanditaire de l'opération, en charge de la passation et de la bonne exécution du marché.

POUR à l'unanimité.

03-ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOM Saurune Ariège Garonne

Rapporteur : M le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par arrêté préfectoral du 16 novembre 2016, la fusion des six syndicats de communes a été prononcée au 1^{er} janvier 2017.

Conformément à l'arrêté de fusion, le nouveau syndicat intercommunal à vocation multiple « SIVOM Saurune Ariège Garonne » exerce l'ensemble des compétences exercées par les syndicats fusionnés.

Il est nécessaire d'adopter les nouveaux statuts du syndicat

POUR à l'unanimité.

04-TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE LONGAGES AU SIVOM Saurune Ariège Garonne

Rapporteur : M le Maire

La Commune de Longages propose le choix de « lever » sa propre compétence pour l'assainissement des eaux pluviales et transfère cette compétence au SIVOM SAGE sans aucun transfert de personnel, ni d'emprunt, ni de marché public.

POUR à l'unanimité.

05-ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU « S.I.A.H.L » Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Louge

Rapporteur : M le Maire

Le SIAHL à, par délibération du 23 mai 2017, décidé de modifier ses statuts pour faciliter l'évolution future du syndicat notamment après la prise de la compétence GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 01.01.2018,

Vu les articles L5212-20 et L5211-17 du CGCT précisant que les modifications de statuts doivent être notifiées aux communes membres afin de délibérer sous trois mois,

Il est nécessaire d'adopter les nouveaux statuts du syndicat

POUR à l'unanimité.

06-ADHESION AU SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS « ADS » DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN & CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Rapporteur : M le Maire

Les services de l'Etat ne réalisent plus l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant 10 000 habitants ou plus à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour pallier l'arrêt de cette mission par les services de l'Etat, le PETR du Pays du Sud Toulousain a décidé de créer un service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Il y a donc lieu de se prononcer sur l'adhésion au service d'instruction du PETR (service ADS) et d'approuver la convention entre la Commune et le PETR.

POUR à l'unanimité.

07-RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE LOCATION DE BUREAUX POUR LE SIVOM SAGe

Rapporteur : M le Maire

Les espaces de bureaux dans le bâtiment annexe à l'arrière de la mairie ont été loué pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 au SIVOM Saurdrune Ariège Garonne ; le SIVOM SAGe demande un nouveau bail temporaire de deux mois.

POUR à l'unanimité.

08-RENOVATION DU COFFRET DE COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC « P 2 BOURDIN »

Rapporteur : M le Maire

Rénovation du coffret de commande d'éclairage public vétuste « réf. 07 BT 193 », avec part restant à la charge de la Commune calculée comme suit :

- Part SDEHG	2413 €
- Tva (récupérée par SDEHG)	654 €
- <u>Part restant à la charge de la Commune</u>	1081 €
	4 148 €

POUR à l'unanimité.

09-RENOVATION DU COFFRET DE COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC « P 27 TEMPLE »

Rapporteur : M le Maire

Rénovation du coffret de commande d'éclairage public vétuste « réf. 07 BT 159 » avec part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

- Part SDEHG	787 €
- Tva (récupérée par SDEHG)	213€
- <u>Part restant à la charge de la Commune</u>	352 €
	1 352 €

POUR à l'unanimité.

10-RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC « CENTRE-VILLE »

Rapporteur : M le Maire

Rénovation de d'éclairage public du centre-ville « réf. 07 AS 113 » comprenant Grand'rue, rue du château, rue du sabot, rue de l'église, rue de l'osais, rue de la halle, Place de la halle avec part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

- Part SDEHG	40 000 €
- Tva (récupérée par SDEHG)	10 827 €
- <u>Part restant à la charge de la Commune</u>	17 923 €
	68 750 €

POUR à l'unanimité.

11-AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ASSISTANT AU MAITRE D'OUVRAGE

Rapporteur : M le Maire

A la suite de la publication de l'avis d'appel d'offres à la concurrence daté du 27 avril 2017, la remise des offres au 30 mai 2017 et leur analyse par la Commission d'Appel d'Offre le 07 juillet 2017 il est nécessaire de signifier le marché au lauréat (S.C.P. d'architecture M. MOLINIER / A. BROUARD – 12 quater rue Domejean à 31390 CARBONNE pour un montant de 86 100 € HT / 103 320.00 € TTC,

POUR à la majorité (11 pour et 2 abstentions de Mme Ghislaine BIBES-PORCHER et de M. Jean-Michel DALLARD) :

12-MODIFICATION DU TARIF DES REPAS FOURNIS A LA CRECHE LES CHOUPETTES

Rapporteur : M le Maire

Par délibération du 26 décembre 2016 le conseil municipal a fixé le prix du repas « crèche les choupettes » à 3.20 € intégrant une « collation / goûter »,

Par délibération du 11 avril 2017 le conseil municipal a fixé le prix du repas « cantine » à 2.93 €,

Il est nécessaire d'intégrer l'évolution tarifaire du repas intégrant une « collation / goûter » au 01.08.17 :

- fixe le prix de la prestation supplémentaire « collation / goûter » à 0.30 €,
- fixe le prix du repas facturé à la crèche « les Choupettes » à 3.23 €,

POUR à l'unanimité.

13-DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M le Maire

Le 05 mai 2017 la Trésorerie du Volvestre a émis deux niveaux de remarques :

- Celles logicielles qui ont été corrigées techniquement,
- Celle budgétaire (résultat de fonctionnement repris au 002 erroné : 1 027 604.10 € repris au lieu de 332 668.41 €) qui nécessite une décision modificative

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21311 (040) : Hôtel de ville	-20 000,00	021 (021) : Virt de section fonctio.	-744 935,69
21312 (040) : Bâtiments scolaires	-10 000,00	1323 (13) : Départements	300 000,00
21318 (040) : Autres bât. publics	-20 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	394 935,69
	-50 000,00		-50 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) Virement à section invest.	-744 935,69	002 (002) : Excédent de fct report.	-694 935,69
		042) : Immobilisations corporelles	-50 000,00
	-744 935,69		-744 935,69

Total Dépenses -794 935,69

Total Recettes -794 935,69

POUR à l'unanimité.

**14-DECISION MODIFICATIVE N°02 SUR LE BUDGET PRINCIPAL TAXE DE RACCORDEMENT
A L'EGOUT « TRE » CLUB HOUSE TENNIS**

Rapporteur : M le Maire

Le 13 juin 2017 la Trésorerie du Volvestre a émis une remarque liée à la nécessité d'amortir la TRE par passation d'écritures (mandat et titre d'ordre budgétaire) qui nécessite la présente décision modificative

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virt de section fonctio.	-1750.00
		281532 (040) : réseaux d'assainiss.	-1750.00
			0.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) Virement à section invest.	-1750.00		
6811 (042) Dot. Amort. Immo incorp.	-1750.00		
	0.00		

Total Dépenses 0.00

Total Recettes 0.00

POUR à l'unanimité.

**15-DECISION MODIFICATIVE N°03 SUR LE BUDGET PRINCIPAL INSCRIPTION D'UN NOUVEL
EMPRUNT**

Rapporteur : M le Maire

A l'issue des remarques portées par la Trésorerie du Volvestre et afin de compléter le financement des projets d'investissement de la collectivité il est nécessaire d'inscrire un nouvel emprunt au travers de la présente décision modificative

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) Dépenses imprévues	100 000.00	1641 (16) Emprunts en euros	500 000.00
2135 (21) Agencements, aménagt.	150 000.00		
2151 (21) Réseaux de voirie	200 000.00		
2188 (21) Autres immobilisations	50 000.00		
	500 000.00		500 000.00

Total Dépenses 500 000.00

Total Recettes 500 000.00

POUR à la majorité (12 pour 1 abstention Mme Ghislaine BIBES-PORCHER) :

16-OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : M le Maire

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2017 et après avis favorable du 08 juin 2017 de la commission des finances il est proposé d'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000 euros

POUR à l'unanimité.

17-TAUX D'INDEMNITES DU MAIRE DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Rapporteur : M le Maire

Vu les décrets de 2016 relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) intégrant de nouveaux indices de rémunération de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, adjoints et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal :

- 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique l'indemnité mensuelle du Maire,
- 13.20% de l'indice brut terminal de la fonction publique l'indemnité mensuelle de chaque adjoint,
- 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique l'indemnité mensuelle de chaque conseiller délégué et versés ces indemnités à compter du 1^{er} août 2017

POUR à l'unanimité.

18-COMPTE EPARGNE TEMPS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Rapporteur : M le Maire

Proposition de mettre en place le compte épargne temps selon :

- décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010,
- propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération,
- différents formulaires annexés,
- convention de transfert du CET, sous réserve des modifications apportées par les parties adhérentes à cette convention

POUR à l'unanimité.

19-DISSOLUTION REGIE D'AVANCE

Rapporteur : M le Maire

Demande de Mme Valérie GIRAUDO, responsable du centre des finances publiques de Carbone de dissoudre la régie d'avance pour le règlement des dépenses (cartes grises, vignettes, timbres fiscaux et postaux, petit matériel et fournitures de bureau) qui ne fonctionne plus et n'est plus utilisée depuis 2015.

POUR à l'unanimité.

Pas de questions diverses ; l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.